Le Rhin, une zone humide d'importance internationale

Le Rhin supérieur a été désigné le 5 septembre 2008 comme site Ramsar franco-allemand, en tant que zone humide d'importance internationale.

La convention de Ramsar est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (fleuves, plans d'eau, marais, zones alluviales). Parmi les quelque 2 000 sites Ramsar recensés dans le monde, seuls 10 concernent des zones transfrontalières. Le Rhin supérieur est de ceux-là.

La zone Ramsar Rhin supérieur / Oberrhein

- s'étend sur environ 200 km entre Bâle (CH) et Lauterbourg (F) / Karlsruhe (D) ;
- couvre 47 500 ha sur les deux rives du fleuve ;
- concerne 40 communes en Bade-Wurtemberg et 63 en Alsace.

Ramsar ? C'est le nom de la ville iranienne où a été signée en 1971 cette convention.

Pourquoi le Rhin ?

Pour ses qualités patrimoniales remarquables sur le plan mondial, sa faune, sa flore et ses paysages.

Il est caractérisé par :

- de nombreux types de zones humides, partiellement interconnectées, produisant une mosaïque d'habitats naturels, dont des forêts alluviales à chênes, ormes et frênes bien préservées ;
- une richesse élevée en espèces (9 000 plantes, 260 oiseaux, 55 libellules, 47 mammifères, etc.), et un lieu d'hivernage essentiel pour les oiseaux d'eau (jusqu'à 60 000 individus en janvier) ;
- une nappe d'eau souterraine très importante (50 milliards de m³, l'un des plus grands réservoirs d'eau potable en Europe).

Enjeux principaux

La désignation du Rhin supérieur en site Ramsar représente :

- une reconnaissance internationale de la valeur de ses milieux naturels au même titre que d'autres zones humides mondialement connues comme les Everglades en Floride/Etats-Unis ou la Camargue en France ;
- une valorisation de cet espace exceptionnel auprès du grand public et la promotion d'un tourisme vert durable ;
- une nouvelle impulsion à la coopération franco-allemande dans les actions en faveur de la sauvegarde des milieux rhénans.

La sauvegarde des milieux rhénans

Le Rhin supérieur fait l'objet de diverses mesures de protection, de conservation.

Deux exemples :

- la redynamisation du réseau hydrographique : d'anciens bras sont reconnectés au fleuve et leurs lits sont désenvasés, revitalisant ainsi les forêts alluviales typiques ;
- la restauration des habitats d'espèces menacées. C'est le cas notamment pour la grenouille des champs et le triton crêté.

Conception : AFB, Orange Bleue 06 61 76 67 68 // Graphisme : imk&coo 06 60 44 99 51
Crédits photos : Bringard / Région Alsace; Rothan-Airdiasol / Région Alsace; Association Rhinau-Rhin-Riet; D. Nill; W. Schubert; H. Sauerbier; A. Rothgänger; R. Treiber; H. Bellmann // Sources cartographiques : Région Alsace / SIGS;
©IGN BD CARTO (éd. 1996); BD OCS 2000-CIGAL // imprimé sur papier recyclé - Janvier 2009

www.ramsaroberrhein-rhinsuperieur.eu

Région Alsace

Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR ERNÄHRUNG UND LÄNDLICHEN RAUM